Document generated on 04/25/2024 1:05 a.m.

Québec français

D’autres faces se dévoilent

Ludmila Bovet

Number 143, Fall 2006

URI: https://id.erudit.org/iderudit/49508ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)
1923-5119 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Bovet, L. (2006). D’autres faces se dévoilent. *Québec français*, (143), 101–104.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 2006

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

1

2

D'autres faces se dévoilent

Ludmila Bovet

Il fut un temps où les messieurs se faisaient friser les faces, à moins qu'ils ne les préfèrent coquettement retroussées ou élégamment poudrées. Il s'agit des cheveux qui recouvrent les tempes. En ancien français, *les faces* ont eu le sens de « joues », qui a disparu. Plus tard, le mot a désigné les tempes (cette petite région de chaque côté – ou face – du visage) et, en particulier, les cheveux qui recouvrent ces côtés du visage – il s'agissait souvent de faux cheveux, destinés à masquer des tempes dégarnies. Cet usage est bien représenté dans la littérature française du XIXe siècle. Le sens de « tempe » a été relevé pour la première fois dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1835, mais l'usage est antérieur, comme l'attestent des exemples relevés au Québec au XVIIIe siècle. Il en va de même pour le sens de « cheveux qui recouvrent les tempes », relevé depuis le *Nouveau Dictionnaire complet à l'usage des Allemands et des Français* [...] de l'abbé Mozin (1811-1812), selon les indications du *Grand Larousse de la langue française*. L'édition disponible que j'ai pu consulter est celle de 1842-1846 (la troisième) dans laquelle on indique que *les faces* se disent d'une coiffure et désignent les parties qui avancent sur les joues ; comme équivalents en allemand : *Seitenlocken* et *Backenstreifen*, littéralement *boucles de côté* et *bandeaux sur les joues*. Ce sens porte la mention « vieux » dans le *Larousse du XXe siècle* (1928-1933).

La documentation québécoise fournit quelques exemples de ce mot, de 1766 à 1950 environ. Dans *La Gazette de Québec*, on a relevé la description physique de Frederic Guillaume Charles Elwal « ayant [...] les cheveux d'un châtain clair attachés en queuë, mais bien courtes [*sic*] sur les faces, le teint brun » (10 novembre 1766, p. 3, col. 2) et celle de « Joseph Belant le jeune, âgé d'environ 25 ans, de la taille de 5 pieds 7 pouces, un peu fluêt, le teint beau, les cheveux d'un brun claire [*sic*], noüés par derrière, et les faces frisées » (18 juin 1767, p. 3, col. 1 ; orthographe originale).

N'allons pas croire que seuls les hommes se préoccupaient de l'élégance de leurs faces. On a relevé dans le *Journal* (ou livre de comptes) des ursulines de Québec la mention de l'achat de trois douzaines et demie de « peignes a faces » (20 février 1837, p. 17)[1].

Un siècle plus tard, les styles de coiffure ont changé pour les hommes, mais il est toujours question de *faces* dans les salons de barbiers, si l'on en croit les auteurs de théâtre et de séries radiophoniques : « Comment ce que tu veux que je te fasse les faces ? – Monte-moi ça pas trop haut. – Je vais te trimer en pointes... à la Valentino. – Non : fais-moi ça droit » (*Le barbier d'Hochelaga*, dont l'action se situe vers 1924, sixième tableau de « Dans le bon vieux temps » de Gratien Gélinas, dans *Les fridolinades* 1943 et 1944, éd. Quinze, 1981, p. 251.) Un autre dialogue écrit pour la radio en 1948 par Ovila Légaré met

1 Honoré Daumier, *Commerces et commerçants*. Éditions Vilo, Paris, 1979 (planche 7 : Le coiffeur)

2 Portrait des frères Goncourt, par Félix Vallotton : http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Goncourt.

3 Cabinet des modes (Paris, 1785) : *Encyclopédie illustrée du costume et de la mode*, Gründ, Paris, 1970.

3

en scène un client assis dans le fauteuil du barbier et qui demande : « Les faces aux ciseaux ». Un autre s'adresse au barbier : « Écoute-moi donc, Fulgence, tu devrais lui passer le clipper sur les faces… ça serait plus joli. – Je ne tiens pas à être tondu comme un chien caniche ! » Un troisième intervient : « Moi, je vous dis que les faces au clipper… ou à la tondeuse, si vous voulez, ça fait plus homme, voyez-vous » (*Nazaire et Barnabé*, 25 novembre 1948). On pourrait penser qu'il s'agit ici de ce que l'on appelle *les favoris* ; mais ces derniers sont, d'après la définition qu'en donnent les dictionnaires, une « touffe de barbe qu'un homme laisse pousser sur la joue de chaque côté du visage » (*Le Petit Robert*) ; il s'agit donc de poils de barbe et non de cheveux, qui poussent sur les joues et non sur les tempes. Voilà ce qui s'appelle couper les cheveux en quatre ! Avec la mode des cheveux courts pour les hommes, le mot *faces* est sorti de l'usage et il a disparu des dictionnaires modernes.

Faces pâles

Utilisé le plus souvent au pluriel, lui aussi, le terme *Faces pâles* n'est pas restreint au français du Canada. Il se trouve également dans les œuvres d'écrivains français, tout comme *Visages pâles*. Tous les deux sont des calques de l'anglais *pale-face* qui est attesté pour la première fois en 1822 (écrit *Pale face*), selon le *Oxford English Dictionary* (éd. de 1989). La traduction de romans américains tels *Le dernier des Mohicans* (paru en 1826 en anglais), de Fenimore Cooper, est à l'origine de ces termes. Selon le TLF, la première attestation de *Visage pâle* date de 1855 (dans Mérimée) et celle de *Faces pâles* de 1879 (dans Jules Verne, écrit *faces pâles*, alors qu'on trouve *Faces Pâles* dans une œuvre de Paul Morand, *New York*, encore en 1930). Au Canada, *Faces pâles* a aussi été relevé dès le milieu du XIXe siècle, par exemple : « C'est un des rares endroits de notre pays où l'on soit parvenu à faire accepter aux sauvages la civilisation avec ses obligations et ses charges. Ils cultivent la terre et ne dédaignent pas de faire tous les travaux qui occupent les *Faces Pâles* [en italique dans le texte] » (*Revue canadienne*, t. 6, 1869, p. 83-84).

À l'origine, il y a eu certainement un terme que les Amérindiens (ou « Américains de souche ») utilisaient en parlant des hommes blancs, ces êtres « pauvres en mélanine[2] », et qui a passé en anglais sous le terme de *pale-face*.

Ça me fend la face !

Ce cri d'indignation se fait entendre depuis longtemps au Québec, mais il est difficile d'en trouver des exemples car l'expression relève de la langue orale. « Ça me fend la face d'entendre dire des choses pareilles ! = ça me révolte… », c'est ainsi que le *Glossaire du parler français au Canada* (1930) enregistre la tournure. Dans *Les Plouffe*, Cécile exprime son exaspération à l'égard de son frère Guillaume : « Quand je vois ce petit licheux-là qui joue à la balle, aux anneaux, qui va aux framboises, qui a vingt ans et ne rapporte pas un sou à la maison, ça me fend la face » (Roger Lemelin, 1948, p. 263). Comme en écho, cet autre cri, trente ans plus tard : « Sais-tu ce qui me fend la face ? C'est tous les avantages effrayants qu'ont les jeunes aujourd'hui » (*Perspectives*, 11 novembre 1978, p. 3, col. 2).

Claude-Henri Grignon utilise souvent la tournure « y a rien qui me fend plus la face que » dans le radioroman *Un homme et son péché* (5 septembre 1939-15 avril 1965). Le journal satirique *Le Goglu* incorpore l'expression dans un quatrain moqueur : « Il encombre la place / Commente, se prélasse / Et, quoi qu'il dise ou fasse, / Cela vous fend la face » (27 décembre 1929, p. 7, col. 2). La première attestation, pour l'instant, semble être due à Louis Fréchette, dans un conte publié en 1907, qui relate l'affront infligé à un bûcheron par « la belle écho » au bord d'une rivière, qu'un compère lui suggère d'essayer. Quand il crie : « Comment ça va, ma vieille ? », l'écho répond : « Ben, pi toé, mon vieux ! » Ensuite : « Je m'endors ». Réponse : « Va te coucher ». Enfin : « J'ai faim ». Et alors, le bûcheron raconte : « Vous êtes pas capable de deviner la grossièreté que l'infâme m'envoyit en pleine face. Je l'entendis tout à clair, comme si ça fut parti à côté de moi ». Il ne veut pas répéter ce qu'il a entendu, jure que ce n'était pas de l'imagination : « Si vous aviez entendu ça […] et surtout si vous aviez fait c'que c'te damnée écho me disait de faire […] Jamais personne avait encore osé me fendre la face de c'te façon-là[3] ». (On devine dans la suite du récit que le compère qui l'accompagnait avait des talents de ventriloque.) C'est le sens de « offenser, insulter » qui est illustré dans ce contexte.

L'expression devait être courante au tournant du XXe siècle. Elle a été relevée dans *Le parler populaire des Canadiens français* de N.-E. Dionne (1909) : « *Fendre la face à quelqu'un*, lui déplaire beaucoup ». Le dictionnaire de Bélisle (1957) enregistre aussi *ça me fend la face*.

Fendre la face à qqn s'utilise aussi en guise de menace, dans son sens propre, comme *casser la figure à qqn* : si tu continues j'te fends la face ; si t'étais pas un ami, j't'aurais déjà fendu la face, etc.

En français de France, la locution figurée *fendre la tête à qqn* signifie « le fatiguer en faisant un grand vacarme, en le harcelant de questions ou de reproches », mais elle est maintenant vieillie et *casser la tête à qqn* est devenu usuel (*Le Grand Robert*).

Ça me fend la face peut être mis en parallèle avec *ça me casse le cul*, utilisé en France pour quelque chose qui agace prodigieusement, mais cette tournure ne contient cependant pas une aussi forte charge d'indignation que l'expression québécoise. Selon Duneton[4], *casser le cul à qqn* pourrait être une variante grossière de *casser la tête à qqn*, « en vertu de l'alternance séculaire "tête et cul", que l'on trouve dans de nombreuses locutions » et qui a été illustrée déjà dans une précédente chronique (par exemple : *la face du grand Turc*).

Fendre la face à n'a pas été relevé dans les parlers des régions de France, mais on peut établir une analogie avec une expression en langue d'oc, *touca la facho* « importuner par ses démarches, scandaliser », dans laquelle *facho* est une des nombreuses variantes phonétiques du mot *face* et *touca*, un verbe signifiant, entre autres, « frapper, battre » (Frédéric Mistral, *Lou tresor dou Felibrige, ou Dictionnaire provençal-français embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne*, Aix-en-Provence, 1878-1886 pour la 1re édition).

De visage en visage

À partir du nom *visage* ont été créés, par dérivation, les verbes *dévisager* et *envisager*, qui sont très courants. Ce qui est moins courant, c'est que le verbe *dévisager* s'utilise maintenant dans le sens qu'avait autrefois le verbe *envisager*. Quant à ce dernier, ses emplois actuels concernent uniquement le domaine de la pensée. Au Québec, cependant, on trouve encore au XXe siècle des exemples illustrant les sens originaux.

Ces verbes sont tous deux attestés depuis le XVIe siècle : sous la forme *desvisager* en 1538, dans le *Dictionnaire françois latin* de Robert Estienne, avec le sens de « déchirer le visage » ; depuis 1560, dans l'œuvre d'Estienne Pasquier,

pour *envisager*, au sens de « regarder qqn au visage[5] ». Commençons par le deuxième verbe, plus simple, en disant que ce sens initial est maintenant sorti de l'usage (on verra plus loin depuis quand), mais qu'il figure encore dans *Le Petit Robert* avec la marque *vieux*. On en trouve de nombreux exemples dans la littérature des XVIIe et XVIIIe siècles : « Mais je ne sais pourquoi, plus je vous envisage, / Et moins je me remets, Monsieur, votre visage ». Ce personnage des *Plaideurs* (acte II, sc. 4), de Racine, avait raison de se méfier... Le sens actuel « examiner par la pensée » est apparu vers le milieu du XVIIe siècle. Le dictionnaire de Richelet (1680) et celui de Furetière (1690) consignent les deux emplois, avec des exemples ; pour « regarder qqn au visage », Furetière note : « Ce témoin n'a pu reconnaître l'accusé, parce qu'il a dit qu'il ne l'avait pas bien envisagé. Dès qu'il eut envisagé cette femme, il en devint amoureux ». Et il ajoute : « se dit fig. en choses morales. J'ai envisagé cette affaire de tous les côtés, je doute qu'elle puisse réussir. On gagne et on perd les procès, selon que les juges les envisagent ».

On a aussi utilisé *envisager* pour « tourner le regard vers un objet », quel qu'il soit, et « regarder qqch. en face », notamment le soleil. On en trouve un bel exemple dans une lettre de Marie de l'Incarnation datant de 1645 : « Là-dessus il [le Grand Hiroquois] se mit à chanter, et ses compatriotes lui répondoient. Il se promenoit en cette grande place, comme un acteur sur un théâtre en faisant mille gestes. Il regardoit le Ciel, il envisageoit le Soleil, et il se frottoit les bras comme s'il en eut voulu faire sortir la vigueur qui les anime dans les combats[6] ». Encore au XIXe siècle, chez Balzac : « L'enfant, véritable montagnard, avait des yeux noirs qui pouvaient envisager le soleil sans cligner » (cité dans le *Grand Larousse de la langue française*). Le soleil, y est pas envisageable, disait-on aussi au Québec.

Pour en revenir aux personnes, on a continué, au Québec, à utiliser *envisager* au sens de « regarder qqn » : « Ce n'est pas une existence pour une femme, le bois. Il ne passe personne sur la route. Personne à envisager toute la journée quand je ne suis pas là » (Marie Le Franc, *La rivière solitaire*, 1934, p. 239). Comment se passait Noël dans un camp de bûcherons : « Y en a d'autres qui prenaient ça à cœur... i restaient dans le campe, et pis i étaient couchés, i aimaient mieux pas envisager personne » (récit oral recueilli en 1972, Archives de folklore). « J'envisage jamais une créature », déclare un personnage de Germaine Guèvremont dans *Marie-Didace* (début du chap. 5, p. 51-52, 1947).

Enfin, un autre emploi a dû avoir cours dès le XVIe siècle puisqu'il est consigné dans le dictionnaire de Cotgrave (1611) : « être placé vis-à-vis de qqch. ». Il n'en est plus fait mention par la suite, probablement parce qu'il se confond avec l'idée de regarder qqch. en face. L'exemple suivant en est une illustration : « Beaucoup de femmes se plaignent que coudre les rend nerveuses [...] parce qu'elles mettent leur machine à coudre juste en face de la fenêtre. Elles envisagent la lumière toute la journée et se fatiguent » (*Le Nouvelliste*, Trois-Rivières, 30 octobre 1920, p. 6, col. 3).

Dévisager ou défigurer ? Envisager ou dévisager ?

Le verbe *dévisager*, formé avec *dé-* négatif, signifiait donc « déchirer le visage », qu'il s'agisse des ongles d'une femme en furie ou des griffes d'un chat énervé ou encore « une fusée luy a crevé entre les mains, qui l'a tout dévisagé » (Furetière, 1690), sans oublier les marques laissées par une maladie : « J'eus la fiebvre quarte, quatre ou cinq mois, qui m'avoit tout desvisagé » (Montaigne, cité dans Littré).

Le verbe *défigurer* est attesté depuis le début du XIIe siècle dans le sens de « rendre méconnaissable en altérant la forme de qqch. », *figure* signifiant « forme, aspect ». Par spécialisation, vers le milieu du XVIe siècle, *figure* s'emploie aussi pour « forme de la face humaine[7] ». Le mot devient de plus en plus usuel au XIXe siècle et finira par supplanter *face* et *visage* dans l'usage courant, de même que *dévisager* s'effacera devant *défigurer*.

Cependant, *dévisager* s'est maintenu dans la langue populaire et dans certaines régions, dont le Québec. C'est le mot utilisé par Françoise, la servante dans l'œuvre de Marcel Proust, en parlant d'un homme tué au front durant la guerre de 1914-1918 : « Pauvre dame, [...] qu'est-ce qu'elle a dû pleurer quand elle a appris la mort de son garçon. Si encore elle avait pu le revoir, mais il vaut peut-être mieux qu'elle n'ait pas pu, parce qu'il avait le nez coupé en deux, il était tout dévisagé » (*Le temps retrouvé*, La Pléiade, p. 849). Le statut du mot au milieu du XXe siècle est bien souligné par le caractère italique dans ce passage de *Vézine*, de Marcel Trudel : « La grande Léone avait ensuite voulu conduire, et Vézine prenait pour lui-même les allusions qu'elle adressait au cheval : "C'est pas un coureu', certain [...]." Nelson s'en était amusé. Vézine, lui, il aurait *dévisagé* [ital.] Léone, il la trouvait insignifiante » (Fides, 1962 [1946], p. 50).

Un autre verbe *dévisager*, formé avec *dé-* intensif est apparu vers la fin du XVIIIe siècle (attesté depuis 1803[8]), ce qui a, bien sûr, contribué au déclin du premier au profit de *défigurer*. Il signifie « regarder qqn avec insistance » et entre donc en concurrence directe avec *envisager* « regarder qqn au visage » ! Il ne faut pas s'étonner que ce dernier se soit peu à peu restreint à ses emplois figurés... Dès lors, les deux sens de *dévisager* sont enregistrés, mais le nouveau venu est marqué comme populaire dans le Littré (1863-1869) et dans *Le Grand Dictionnaire Larousse* (1865-1876) mais... il entrera dans le *Dictionnaire de l'Académie* (marqué *popul.*) en 1878, et sera noté comme *néologisme* dans le *Dictionnaire général* (1900)[9]. Ce nouveau mot *dévisager* est présent dans la littérature du Québec au XIXe siècle, par exemple : « [...] il était trop préoccupé de quelque bonne idée à lui, pour *dévisager** [ital.] comme il aurait dit, l'étranger qui le saluait » (Chauveau, 1853.) L'astérisque renvoie à une note explicative en bas de page : « Pour envisager ». Et aussi : « À la campagne, à la porte de l'église, le dimanche, les étrangers [...] sont certains de se voir entourés notamment par les gamins qui les toisent des pieds à la tête, et, pour me servir de l'expression populaire, les *dévisagent* [ital.] avec leurs grands yeux écarquillés » (L'Écuyer, 1877)[10].

C'est dévisageant !

La norme a changé, *dévisager* « regarder qqn avec insistance » appartient à la langue courante depuis le début du XXe siècle. Le sens initial de « défigurer » est sorti de l'usage. Mais ce n'est pas fini, car on trouve au Québec un autre emploi. Comment interpréter ce passage d'un conte recueilli en 1914 dans la Beauce : « Le cuisinier, dans la ville, s'en revient chez lui. Plus de château, ni femme, ni rien ! Vous pensez bien que c'est un homme dévisagé. Il part et s'en va en pleurant chez son beau-père le roi[11] ». Est-il déconcerté, indigné, révolté ?

Autre exemple dans une rubrique humoristique : « Cette eau que j'écoutais dégringoler sur la couverture [du toit] me dévisageait.

Honoré Daumier, *Commerces et commerçants*. Éditions Vilo, Paris, 1979 (planche 37 : Actualités).

Je me demandais quelle était la raison de ce déluge » (*La Patrie*, 5 octobre 1918, p. 9, col. 3). Et Réjean Ducharme s'en mêle : « J'ai dit aux Grecs et aux Romains ce que je pensais du libre-échange. Je leur ai dit qu'il se fait des nœuds dans mes nerfs quand je les entends parler en grec et en latin. Vraiment, quelquefois, c'est intenable, irrespirable, dévisageant. [...] Ils font comme si je n'étais pas là, comme si j'étais excommunié, comme si j'étais méprisable » (*Le nez qui voque*, Gallimard, 1967, p. 220). Ici, l'indignation est à son comble : c'est révoltant, exaspérant, insultant !

Le *Glossaire du parler français au Canada* définit *dévisageant* par « déconcertant, ennuyeux, insultant » et ajoute l'exemple suivant : « C'est *dévisageant* de se faire dire des choses comme ça devant tout le monde = c'est insultant... » Pour *dévisager* : « Quand j'ai su cela, ça m'a *dévisagé* = cela m'a déconcerté ». Suit une note très éclairante : l'expression *fendre la face* a la même signification.

Cet emploi figuré se rattache donc au premier verbe *dévisager* « défigurer ». Sous l'emprise d'une forte émotion, d'une intense colère, le visage se défait, se décompose, la face se fend, bref la colère défigure.

Et défacer, alors ?

Comment se fait-il que le mot *face*, qui entre dans de si nombreuses expressions, n'ait pas produit des verbes dérivés, à l'exemple des mots *figure* et *visage* ? Eh! bien, oui, il en a produit en ancien français et en moyen français, mais ces mots ne sont pas entrés en français moderne, ce qui ne les a pas empêchés de survivre dans des dialectes. Le verbe *desfacier* « effacer, défigurer » est attesté en ancien français (devenu *deffacer* en moyen français ; attesté dans Estienne 1549). Dans le centre de la France, le verbe *défacer* a été relevé, au milieu du XIXe siècle, au sens de « défigurer » et aussi au sens de « regarder fixement », donc selon le même modèle que *dévisager*[12] ! Ces dérivés de *face* ont été usités surtout dans les parlers de langue d'oc ; le dictionnaire de Mistral, par exemple, relève *enfacia* « regarder en face » et *desfacia* « défigurer » (aussi *trefacia* dans le même sens).

Selon une étude publiée en 1932, le verbe *défacer* au sens de « regarder effrontément » aurait été usité en Louisiane[13]. Grâce à des colons en provenance du centre de la France, notamment du Berry et de la Touraine, le verbe se trouve ainsi représenté en Amérique du Nord !

Notes

1 Dans Viateur Paradis, « *Les régionalismes lexicaux dans les livres de comptabilité des Ursulines de Québec (fin XVIIe s. – début XXe s.)* ». Thèse de maîtrise, Université Laval, 1975, p. 67.

2 Périphrase reflétant la rectitude langagière. Voir l'article de Jean-Claude Boulanger, « Un épisode des contacts de langues : la néobienséance langagière et le néo-discours lexicographique », dans *Français du Canada – Français de France. Actes du cinquième colloque international de Bellême du 5 au 7 juin 1995*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen, 2000, p. 307-324.

3 Dans A. Boivin et M. Lemire [éd.], *Contes II. Masques et fantômes*, Montréal, Fides, 1976, p. 313-322.

4 Claude Duneton, *Le bouquet des expressions imagées*, Paris, Seuil, 1990, p. 484.

5 Walther von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, vol. 14, *visus*, 539a.

6 Dans Guy Oury [éd.], *Correspondance*, 1971 (publié par l'Abbaye Saint-Pierre, Solesmes), p. 254-55.

7 *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Paris, Dictionnaires Le Robert, éd. de 1998.

8 P.-C.-V. Boiste, *Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin et les étymologies*, 2e éd., 1803.

9 Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter, *Dictionnaire général de la langue française*, Paris, Delagrave, 1890-1900.

10 Pierre-J.-Olivier Chauveau, *Charles Guérin, roman de mœurs canadiennes*, 1853, p. 332; Eugène L'Écuyer, « Souvenirs d'un colporteur. Esquisse de mœurs », dans *Le Foyer domestique*, vol. IV, Ottawa, 1er septembre 1877, p. 109 (chap. VI).

11 Dans *Journal of American Folklore*, vol. 30 (1917), p. 73.

12 Hippolyte François Jaubert, *Glossaire du Centre de la France*, 2e éd., Paris, 1864. FEW *facies* 3, p. 355-56.

13 Jay K. Ditchy, *Les Acadiens louisianais et leur parler*, Paris, Droz, 1932, p. 87.

---

* Les exemples québécois proviennent du fichier lexical du Trésor de la langue française au Québec, CIRAL, Université Laval.